



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

**Séance du 5 décembre 2016**

**Objet : Pack découvert lié aux cérémonies d'état civil**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 10

L'an deux mille seize, le cinq du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit novembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN, Catherine TAHAN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Pour la célébration d'un mariage civil, de renouvellements de vœux, (c'est-à-dire le plus souvent les noces d'or (50 ans) ou noces de diamant (60 ans), un baptême républicain (dit aussi « parrainage républicain »), les administrés font appel au service état civil de la commune déléguée de Vire.

A titre d'information, il y a eu en 2015, 29 mariages (moyenne sur 3 ans entre 20 à 35 par an), 3 renouvellements de vœux (entre 1 à 5 par an), 12 parrainages républicains (5 à 15 par an).

Suite à une réunion de service, les agents ont souligné l'impersonnalité des cadeaux offerts lors de ces cérémonies c'est-à-dire au fil des ans soit :

- pour un mariage, un bouquet de fleurs (23€), ou un stylo (50€) ou un livre album (20€),
- pour un parrainage républicain, une attestation (1€10),
- pour des renouvellements de vœux, un bouquet de fleurs (23€).

Les agents ont lancé l'idée de créer un pack découverte de la collectivité en offrant des cadeaux permettant aux administrés de découvrir, ou redécouvrir, le cadre de vie de la commune.

L'ensemble des services culturels a été sollicité et a répondu favorablement à notre demande.

Le service espaces verts a également répondu favorablement pour la création d'une composition florale en régie avec les fleurs et plantes de saison, issues des serres municipales.

La commission citoyenneté en date du 28 octobre 2016 a travaillé sur cette hypothèse et a retenu la création d'un « pack découverte collectivité » à l'occasion des cérémonies de mariage, renouvellement de vœux, parrainages républicains, selon les modalités suivantes :

Types de cérémonies	CINEMA	LA HALLE MICHEL DRUCKER	CONSERVATOIRE	MUSEE	ESPACES VERTS
Mariages Parrainages Renouvellement vœux	2 places de cinéma par événement. Le cinéma sur une base de 90 places par an offerts au service état civil nous facturera la moitié soit 45 places à 5,20€. Le service état civil devra verser au budget annexe du cinéma 234 € annuels	2 places de spectacle à La Halle offertes sur réservation.  Environ 15€/place	2 cours de chorale adultes ou jeunes et 2 cours de danse. Idem pour 2 personnes au Conservatoire.  Tarif annuel chorale : 35€ + 30€ de frais de dossier. Tarif annuel éveil danse : 71€/personne	2 places offertes pour le Musée.  3€ la place.	1 composition florale en régie (environ 15 - 20€) avec plantes et fleurs de saisons liées aux serres municipales

Dans la pochette cadeau figurera également une plaquette sur la Médiathèque, le service éducation, jeunesse et sport.

Il est demandé au conseil communal :

- de donner son avis sur la création de ce pack découverte,
- d'autoriser une dépense de 234€ du service état civil vers le budget annexe du cinéma,
- d'attribuer par événement : un bouquet en régie pour une valeur de 15€ à 20€, la délivrance de 2 tickets d'entrée gratuite au musée, 2 billets de spectacle au choix à La Halle, 1 cours de danse pour 2 personnes et 1 cours de chorale pour 2 personnes au Conservatoire.
- de mettre en œuvre ce pack à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le service communication développera une enveloppe « cadeaux » avec des coupons.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

**Objet : Subventions aux associations**

**Séance du 5 décembre 2016**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 10

L'an deux mille seize, le cinq du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit novembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN, Catherine TAHAN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Le Conseil Communal est appelé à donner son accord sur les subventions suivantes :

**a) USM Vire Athlétisme :** Un licencié de l'USMV athlétisme, compte tenu de son niveau national, est amené à se déplacer très souvent et très loin. La section sollicite un accompagnement financier de la collectivité afin de porter les couleurs du club et de la commune le plus efficacement possible.

*La Commission Sport Vie Associative, lors de sa séance du 23 novembre 2016, a émis un avis favorable pour une aide financière de 1 000 € en demandant que le logo de la commune soit*

systématiquement visible sur l'équipement de ce sportif et qu'il soit fait référence au soutien de la collectivité sur chaque support de communication.

**Il est demandé au Conseil Communal son avis sur l'attribution de cette subvention.**

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

**b) « Les transporteuses du désert »** : cette Association, nouvellement créée, vise à préparer une participation au 4L trophy 2017 qui débutera mi février.

*La Commission Sport Vie Associative, lors de sa séance du 23 novembre 2016, a émis un avis favorable pour une aide de 200€ avec obligation d'apposer sur le véhicule et tous les supports de communication, le logo de Vire Normandie.*

**Il est demandé au Conseil Communal son avis sur l'attribution de cette subvention.**

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

**c) Rugby Club du Bocage Virois (RCBV)** : les dirigeants du club ont informé la collectivité des difficultés financières actuelles. Après étude des documents et rencontres entre élus et dirigeants, il s'avère qu'il s'agit d'un manque de trésorerie que le club traîne depuis plusieurs années et ne parvient pas à endiguer malgré des efforts importants de maîtrise des dépenses.

*Il est donc envisagé d'aider le RCBV à hauteur de 5 000€ afin qu'il retrouve une situation financière plus saine pour repartir sur de nouvelles bases.*

**Il est demandé au Conseil Communal son avis sur l'attribution de cette subvention.**

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

**d) Appel à Projet Sport Pour Tous** : l'Association du Football Virois a transmis 4 projets qui ont été étudiés lors de la séance de la Commission Sport Vie Associative du 23 novembre dernier.

*Ci-dessous les propositions de la commission :*

- Sport dans les quartiers : proposer des activités sportives dans les quartiers de Vire à destination du jeune public. Aide de 1 330€*
- Développement de la section sport adapté : favoriser l'accueil du public en situation de handicap, permettre à ce public la pratique régulière d'un sport. Aide de 3 360€*
- Football au féminin : favoriser la découverte du football auprès des jeunes filles du territoire, les inciter à la pratique sportive régulière. Aide de 1 760€*
- La séance en + : favoriser la pratique du football en milieu scolaire, créer du lien entre le club et les établissements scolaires. Aide de 2 530€*

**Il est demandé au Conseil Communal son avis sur l'attribution de ces subventions.**

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

**e) Dispositif « j'apprends à nager »** : La Commission Sport Vie Associative du 23 novembre 2016 est favorable à la reconduction de cette action en 2017 dans les mêmes conditions que cette année à savoir 10 séances d'apprentissage de la natation pour les 9/12 ans lors des vacances d'hiver et 10 séances pour les 6/8 ans lors des vacances de printemps avec un partenariat fort avec les associations caritatives et les structures sociales locales. Une demande de soutien financier va être sollicitée auprès de l'Etat avec peu de chance d'aboutir car nous n'avons plus de

quartier prioritaire sur Vire. (Ce dispositif s'adresse aux enfants résidant dans les quartiers prioritaires).

*La commission a considéré que cette action entraine dans le champ de « l'appel à projet sport pour tous », c'est pourquoi il a donc été décidé que, dans la limite maximum de 3 000€, une part de l'enveloppe affectée à l'appel à projet sport pour tous serait réservée au financement de cette action.*

**Il est demandé au Conseil Communal de donner son avis sur le dispositif « j'apprends à nager » et sur l'attribution de la subvention en résultant.**

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
**Marc ANDREU SABATER**







Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

**Séance du 5 décembre 2016**

**Objet : Cinéma – Demande de subvention régionale pour le festival « Jours de fête »**

L'an deux mille seize, le cinq du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit novembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 10

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN, Catherine TAHAN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Suite au succès de la première édition, le cinéma le Basselin organisera en avril 2017 un deuxième festival « Jours de fête ! »

Ce festival répondant aux critères d'un soutien financier de la part du Conseil Régional, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser Monsieur Le Maire à faire chaque année une demande de subvention à la Région Normandie et de signer la convention s'y rapportant.

Après avis favorable de la commission culture et patrimoine du 22 novembre 2016, il est demandé au conseil communal un avis pour autoriser M. le Maire ou son représentant à :

- faire, chaque année, une demande de subvention auprès de la Région Normandie
- signer la convention s'y rapportant.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
**Marc ANDREU SABATER**





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

**Séance du 5 décembre 2016**

**Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition de La Halle Michel Drucker pour 3 manifestations courant 2017**

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **23**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **10**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **3**

Nombre de membres absents : **10**

L'an deux mille seize, le cinq du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit novembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN, Catherine TAHAN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Chaque année depuis six ans, l'association les Virevoltés contribue à l'animation du territoire local en proposant d'organiser trois manifestations à la Halle à destination notamment, du public jeune.

Dans le cadre de ce partenariat, quatre soirées gratuites ont ainsi pu être organisées en 2016, avec *Les Hurlements d'Leo* en janvier, une soirée de cirque musical avec *Tempo d'la Balle* en avril, et deux soirées en octobre, en partenariat avec la Maison des Etudiants de Caen, l'une, de théâtre et l'autre, musicale, avec trois groupes locaux dont le groupe vainqueur du tremplin Phénix Live 2016 (Université de Caen-Basse-Normandie), *Mercury Tales*.

Environ 600 spectateurs au total ont participé à ces soirées.

Les dates envisagées pour les concerts d'hiver et de printemps 2017 sont les suivantes (voir convention de mise à disposition de la Halle en annexe) :

- samedi 28 janvier 2017 : soirée découverte esprit Phonix :  
« Catfish » « Miët » + groupe local ( en cours de programmation)
- vendredi 28 avril 2017 (date à confirmer) : spectacle rue/salle et présentation festival été 2017
- octobre 2017 : (dates à déterminer ultérieurement) : soirée théâtre vainqueur *Fou de la rampe* et soirée musique vainqueur *Phonix* et éventuellement une troisième soirée.

**Après avis favorable de la commission culture et patrimoine du 22 novembre 2016, il est demandé au conseil communal un avis sur le renouvellement de cette convention.**

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Marc ANDREU SABATER



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION 2017**

**LA HALLE Michel Drucker, Salle de spectacle**

**Entre les soussignés :**

La commune de VIRE NORMANDIE, représentée par son Maire, **Monsieur Marc ANDREU SABATER**, dûment habilité en vertu des délibérations du Conseil Municipal en date du 11 janvier 2016,

Ci-après dénommée **l'Exploitant**.

**D'une part,**

**Et,**

Dénomination sociale : **Association LES VIREVOLTES**

Président(e) ou Responsable dûment habilité : **Michaël GROULT**

Adresse : **Mairie de Vire, rue Deslongrais, Vire- 14500 Vire Normandie**

Téléphone/fax : **06 73 02 45 29**

Contact : **Michaël GROULT** Email : **lesvirevoltes@aol.com**

Ci-après dénommé(e), **le Bénéficiaire**,

**D'autre part,**

**Il est convenu et arrêté ce qui suit conformément à la décision du maire n° / 2017**

**ARTICLE 1 : Objet de la convention**

1.1.Par la présente convention, la commune de Vire Normandie met à disposition la salle de spectacle : « La Halle Michel Drucker » situé 1, rue des Halles – VIRE NORMANDIE (14), au bénéficiaire, dans une configuration de :

- 120 places assises maximum
- 148 places assises maximum
- 180 places assises maximum
- 300 places « debout » maximum
- autre, à préciser : .....

1.2.Sont également mis à disposition, en fonction des besoins, les équipements suivants (à cocher) :

- Foyer / Cuisine
- Loges
- Espace bar

Objet de ces utilisations : loges et espace restauration artistes

**ARTICLE 2 : Date et horaires de location de la Halle**

2.1. La Halle sera prise en location par le bénéficiaire:

**du 28 janvier 2017 à 8h00 au 29 janvier 2017 à 5h00**  
**du 28 avril 2017 à 8h00 au 29 avril 2017 à 1h00**  
**date à préciser à l'automne 2017 (2 ou trois soirées)**

**Horaire des concerts : 20h00**

Il est rappelé que l'amplitude horaire maximale de la manifestation est de 12 heures, installation et démontage compris, et ce, même en cas de fractionnement de ces étapes de l'évènement sur plusieurs jours.

2.2. Sous réserve de la disponibilité de la Halle et des impératifs liés à l'occupation du bâtiment :.....

Date et horaire de dépôt de matériel : **le jour même**.....

Date et horaire de reprise de matériel : **le jour-même** .....

Date et horaire de répétition(s) souhaitées : **le jour-même** .....

**ARTICLE 3 : Destination de la Halle Michel Drucker**

3.1. Le bénéficiaire s'engage à organiser un évènement dont la nature et l'horaire sont indiqués ci-dessous (à cocher) :

Conférence – Débat

Nom de l'intervenant : .....

Concerts  amateur  professionnel

Genre (précisez): électro, pop rock, jazz fusion, cirque, ...

Nom du groupe : .....

Spectacle  amateur  professionnel

Nom de la compagnie :

Nom du spectacle :

Genre (précisez): .....

Autre (précisez) :.....

3.2. Le bénéficiaire s'engage à compléter la fiche technique annexée et à la renvoyer impérativement dans les quinze jours précédant la manifestation.

**ARTICLE 4 : Obligations du bénéficiaire**

4.1. Le bénéficiaire certifie avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle de spectacle La Halle Michel Drucker. Il s'engage à utiliser ledit local en application des termes de ce règlement et il est soumis à l'ensemble des obligations qui en découlent.

4.2. Préalablement à l'utilisation des locaux, le bénéficiaire, en tant qu'organisateur de la manifestation, doit obligatoirement souscrire une police d'assurance le garantissant en matière de :

- responsabilité civile : assurance obligatoire couvrant les dommages matériels et immatériels, les dommages corporels causés à autrui avec une garantie individuelle accident.

- incendie, vol et dégâts des eaux, pour ses matériels et ses marchandises

Le preneur renonce, en cas de sinistre, à exercer tous recours contre la commune propriétaire. Pour information, les polices de la commune « RISQUES INCENDIE » prévoient une clause de renonciation au recours des locataires. Cette clause n'existe pas en « Responsabilité Civile ».

Nom de l'assureur : MAIF

N° de police d'assurance : 2758993 K

**Le bénéficiaire devra remettre à l'exploitant une attestation d'assurance responsabilité civile avant le début de la manifestation auquel cas, celle-ci sera annulée.**

4.3. Le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des consignes de sécurité de l'établissement et s'engage à respecter les prescriptions qui peuvent être formulées par tout agent de la commune affecté à l'administration de la Halle.

L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

4.4. S'il souhaite proposer une buvette, le bénéficiaire sollicitera obligatoirement une autorisation municipale d'ouverture d'un débit de boissons temporaire (de première ou de deuxième catégorie), auprès du service des affaires générales de la commune déléguée de Vire :

Débit de boissons :	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
1 <sup>ère</sup> catégorie (boissons sans alcool) :	OUI		NON
2 <sup>ème</sup> catégorie (boissons fermentées, non distillées : champagne, vin, bière, cidre, poiré, hydromel, vins doux naturels soumis au régime fiscal des vins, crème de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant 1°, 2° et 3° d'alcool) :	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON

4.5. Le bénéficiaire désigne **Michaël GROULT** .....

En qualité de responsable veillant au bon déroulement global de la manifestation et interlocuteur du personnel de la Ville affecté à l'administration de la salle de La Halle.

4.6. Le bénéficiaire s'engage à :

- soit faire appel à une société de sécurité incendie conformément au règlement d'utilisation de la Halle.

Nom de la Société de sécurité incendie : .....

- Ou à assurer par ses propres moyens la surveillance, le gardiennage et l'organisation du bon déroulement de la manifestation en nommant deux personnes responsables de la sécurité :

**Michaël Groult et autres membres de l'association** .....

**ARTICLE 5 : Tarifs de location et paiement**

La gratuité est accordée par la commune de Vire Normandie, commune déléguée de Vire.

**ARTICLE 6 : Déclarations administratives - Attestations**

Avant la prise en possession des locaux, le preneur devra présenter les déclarations administratives nécessaires à l'organisation de la manifestation et notamment :

- Le récépissé de déclaration au titre de la réglementation de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM)
- L'attestation de police d'assurance garantissant les risques définis à l'article 4
- Une copie des statuts (dans le cas d'une association)
- L'autorisation de buvette temporaire

**ARTICLE 7 : Règlements de litiges**

7.1. Le règlement d'utilisation de la salle de spectacle La Halle Michel Drucker prévaut sur les dispositions de la présente convention.

7.2. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend pouvant résulter de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention. A défaut, les litiges seront portés devant la juridiction territoriale compétente la plus proche de la commune de Vire Normandie.

**ARTICLE 8 : Annulation de la convention**

La présente convention peut être dénoncée :

- par la commune de Vire Normandie, à tout moment en cas de force majeure, de motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public, ou d'inobservation des obligations contractées par l'organisateur, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'organisateur.
- par l'organisateur par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Monsieur le Maire de Vire Normandie, au moins 5 jours francs avant la date prévue pour l'utilisation des locaux. En cas de non-respect de ce délai ou si les locaux ne sont pas utilisés conformément aux dispositions de la convention, l'organisateur s'engage à dédommager la commune de Vire Normandie des frais engagés.

**Pièces constitutives de la convention de mise à disposition de la salle de spectacle La Halle Michel Drucker**

- Attestation d'assurance (à fournir avec la présente convention signée)
- Règlement d'utilisation de La Halle Michel Drucker, (à fournir, signé, avec la présente convention signée)
- Annexe 1 : caractéristiques techniques de La Halle Michel Drucker
- Annexe 2 : fiche technique (à fournir au plus tard dans les 15 jours précédant la manifestation)

Fait à Vire Normandie (14), le 2016  
en deux exemplaires originaux (2),  
Nombre de pages : 7 (dont 2 pages d'annexes)

Paraphes en bas de page  
Signature des parties, précédées de la mention « lu et approuvé »

Pour le bénéficiaire,  
**Michaël GROULT**  
Président de l'association

Pour l'exploitant  
**Marc ANDREU SABATER**  
Maire de Vire Normandie

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION 2017**

**ANNEXE N° 1 :**

**CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA HALLE**

Afin de préparer au mieux votre venue, voici quelques précisions sur LA HALLE :

- Cette salle est modulable et peut accueillir différentes configurations et jauges.
- La salle est équipée d'un système son complet, d'un équipement audiovisuel et d'un système d'éclairage scénique, dont la puissance électrique maximale est limitée à 72 x 3 kw.
- La scène en grande configuration mesure 8m x 8m, que l'on peut surélever sur demande (40 cm de hauteur pour une surface maximale de 7,5m x 6m). La hauteur sous perches est de 4m10.
- En configuration « théâtre », la jauge est de 180 places assises.
- En configuration « conférence », la jauge est de 148 places.
- En configuration « concert », le public est debout et la jauge maximale est limitée à 300 personnes.

Une loge rapide et un foyer/cuisine peuvent également être mis à disposition ainsi qu'au besoin deux loges privatives à l'étage.

**Un technicien de la salle est systématiquement présent quel que soit le type de manifestation.**

Si vous ne possédez pas de fiche technique son et lumière, merci de compléter la fiche ci-jointe (annexe 2) à nous retourner au plus tard deux semaines avant votre venue, afin de nous aider à préparer l'accueil des Compagnies ou des groupes.

ANNEXE N° 2 :

FICHE TECHNIQUE DE LA MANIFESTATION

*A rendre impérativement au plus tard dans les quinze jours précédant la manifestation*

Nature de la manifestation : ...

Date de la manifestation : .....

Organisateur de la manifestation :

Contact technique :

- Jauge souhaitée :  120 places assises maximum (version cabaret)  
 148 places assises maximum  
 180 places assises maximum  
 300 personnes debout maximum

Besoins techniques :

- son  
 lumière  
 vidéo

Joindre, si possible, fiche technique du spectacle et plan de feu, sinon merci de détailler au maximum vos besoins:

.....  
.....  
.....  
.....  
.....





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

**Objet : La Halle Michel Drucker –  
Programmation 2016 - 2017**

**Séance du 5 décembre 2016**

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **23**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **10**

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **3**

Nombre de membres absents : **10**

L'an deux mille seize, le cinq du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit novembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN, Catherine TAHAN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

La programmation de la salle de spectacle La Halle Michel Drucker a été établie. Par conséquent, il convient de fixer les tarifs de billetterie en fonction des critères de la délibération de décembre 2015, s'agissant d'un spectacle de catégorie A, B ou C.

**Vendredi 24 Mars 2017 à 20h30**

**LE SECRET DE GILBERT BOUÉ**, *solo clownesque*

Écrit, mis en scène par Marc Frémond, interprété par Marc Frémond.

### **Histoire d'un clown schizophrène**

Absurde ! Gilbert Boué sort du congélateur ! Il est deux ! Deux voix, deux pieds, deux façons de penser ! Et il ne sait même plus comment il s'appelle ! À partir de trois fois rien, à coups d'entretiens, de tests, de hasards et d'aventures, il va se reconstruire une vie sous nos yeux ! Ira-t-il jusqu'à la réunification complète ? C'est une question importante qui mérite toute notre attention...

Prix du spectacle : **2500€ TTC**

Proposition **Tarif Grille C**

### **Samedi 20 Mai 2017 à 20h30**

**Florent MOTHE en concert**

Nouvel album, "*Danser sous la pluie*", sortie prévue le 2 décembre 2016

Musicien, auteur-compositeur-interprète français, il a fait partie de la troupe de Mozart, l'opéra rock de Dove Attia et Albert Cohen de 2008 à 2014 dans laquelle il jouait le rôle d'Antonio Salieri. En 2014, il est choisi pour interpréter le célèbre roi breton dans La Légende du roi Arthur (2015-2016).

Il y a chanté plusieurs singles dont *L'Assasymphonie*.

*Il sort actuellement un nouveau single : « Danser sous la pluie »* Il participe actuellement à « Danse avec les stars 7 ».

Prix du spectacle : **6541€ TTC**

Proposition **Tarif Grille A**

**Après avis favorable de la commission culture et patrimoine du 22 novembre 2016, il est demandé au conseil communal un avis sur les tarifs attribués à cette programmation.**

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**





Commune déléguée de Vire

**Objet : Conservatoire – Contrat de cession concert Jeunes Talents**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

**Séance du 5 décembre 2016**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 10

L'an deux mille seize, le cinq du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit novembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents :** Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents :** Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN, Catherine TAHAN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Il est proposé de programmer un concert de l'orchestre régional de Normandie au théâtre le Préau de Vire Normandie le 10 février 2017.

Ce concert a pour thème « les jeunes talents » et propose aux élèves du conservatoire de Vire Normandie de rejoindre les rangs des musiciens afin de jouer aux côtés des musiciens professionnels un arrangement du Boléro de RAVEL.

L'orchestre au complet sera sur scène et accompagnera de très jeunes solistes Lauréats du concours des jeunes talents Normands 2016.

**Après avis favorable de la commission culture et patrimoine du 22 novembre 2016, il est demandé au conseil communal un avis sur le renouvellement de cette convention.**

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
**Marc ANDREU SABATER**





Commune déléguée de Vire

**Objet : Orgue de la chapelle –  
déplacement à l'église Notre  
Dame**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

**Séance du 5 décembre 2016**

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **23**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **10**

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **3**

Nombre de membres absents : **10**

L'an deux mille seize, le cinq du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit novembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE; Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN, Catherine TAHAN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Le conseil communal du 14 novembre 2016 a accepté le principe du déplacement du petit orgue de la chapelle du Musée (monument historique) en raison du changement de vocation de cette chapelle qui, dans le nouveau parcours défini pour le futur musée de Vire Normandie, sera dédié à la période de la destruction-reconstruction de Vire.

Entre temps, le 7 novembre dernier, M. le Maire a reçu le compte rendu de la visite effectuée à Vire, par M. Thierry Sémenoux, technicien-conseil auprès de la DRAC pour les orgues, accompagné de M. Christophe Laventure, technicien des Bâtiments de France à la DRAC.

Ce rapport note que le nouveau parcours « *implique que le mobilier actuellement installé dans la chapelle (orgue et chaire) soit placé à un autre endroit* ». Il ajoute que l'église Notre-Dame qui, grâce au nouvel orgue connaît une vie culturelle importante, pourrait être « *le lieu désiré* » car il permettrait « *une utilisation plus régulière de l'instrument et sa mise en valeur à la hauteur de ses qualités.* »

M. Sémenoux a proposé que le petit orgue soit placé à l'entrée du transept nord (celui où se trouvent les vieilles orgues) le long du mur est. Endroit préférable au transept sud (à l'emplacement de la pietà en bois, seul disponible) où il ne serait pas visible de la nef et exposé aux rayons du soleil. Contactés à ce propos, l'abbé Cenier a des réserves sur ce projet mais n'est pas contre et Erwan Le Prado, conservateur des nouvelles grandes orgues, a jugé ce choix logique, le Conservatoire ne pouvant pas accueillir le petit orgue faute de hauteur suffisante sous plafond.

Il est donc demandé de déplacer cet orgue dans la chapelle de l'Eglise Notre Dame.

**Après avis favorable de la commission culture et patrimoine du 22 novembre 2016, il est demandé au conseil communal un avis sur le déplacement de l'orgue de la chapelle à l'église Notre Dame.**

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

**Objet** : Aménagement des abords de l'hôtel de ville – Signature des autorisations d'urbanisme

Nombre de membres présents : **23**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **10**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **3**

Nombre de membres absents : **10**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

**Séance du 5 décembre 2016**

L'an deux mille seize, le cinq du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit novembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN, Catherine TAHAN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Dans le cadre de la continuité des travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville de Vire, siège administratif de Vire Normandie, il est prévu le réaménagement, également, des abords de l'Hôtel de Ville. Un permis de construire va être déposé.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le dossier d'autorisation d'urbanisme correspondant concernant la réalisation de cette opération.

*Il est demandé au Conseil Communal son avis pour autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer le dossier d'autorisation d'urbanisme correspondant au réaménagement des abords de l'hôtel de ville.*

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

**Séance du 5 décembre 2016**

**Objet** : Subvention en faveur de l'association du Golf de la Dathée.

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **23**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **10**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **3**

Nombre de membres absents : **10**

L'an deux mille seize, le cinq du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit novembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés. Absents** : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN, Catherine TAHAN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

La convention de mise à disposition d'infrastructures sportives à l'association du Golf de la Dathée a été renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour une période de 17 ans.

Il a été proposé une redevance plus en adéquation avec les objectifs de cette association, la démocratisation de la pratique du golf et son accès au plus grand nombre.

Le montant de la redevance, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2016 et pour une période de 17 ans, est de 18 340 € HT.

Afin de prendre en compte les actions menées par l'association du golf entre le 01/01/2016 et le 30/06/2016, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 9 330€.

Le montant de cette subvention correspond à la différence entre le montant de la redevance versée pour le premier semestre 2016 et le montant versé pour le second semestre 2016.

Un avis est demandé au conseil communal sur l'attribution de cette subvention.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Monsieur **ANDRÉ SABATER**





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre  
des projets de Délibérations  
Du Conseil Communal**

**Séance du 5 décembre 2016**

**Objet** : Désaffectation des locaux  
des anciens HARAS.

L'an deux mille seize, le cinq du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit novembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 10

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN, Catherine TAHAN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Considérant que la commune déléguée de Vire, Vire Normandie, est propriétaire de locaux depuis le 01/01/1970 au 60 rue Girard, cadastrés AB 269, d'une surface de 2 402m<sup>2</sup>.

Considérant que ces locaux ont servi :

- en qualité de locataire à la ville jusqu'au 6 mars 1969 à une activité d'abattoir municipal, jusqu'à son transfert route d'Aunay,
- de 1953 au début des années 2000 une partie, puis l'ensemble du bâtiment à une activité de Haras, notamment dès le 1<sup>er</sup> janvier 1970 où ces locaux furent mis à disposition du service des Haras, des courses et de l'équitation de St Lô, où seront réalisées une unité d'insémination d'artificielle et une station de monte.

- enfin, leur dernière utilisation au profit d'une mission de service public remonte au relogement d'urgence d'une famille suite à un sinistre en novembre 2011 jusqu'à novembre 2013.

Considérant que depuis, ces locaux n'ont pas réellement été affectés à une mission de service public, ayant servi de lieu de stockage pour de l'outillage technique, et que ces locaux sont actuellement vides suite à la vente aux enchères du 16 novembre 2016, autorisée par délibération du 3 novembre 2016.

Considérant que le bâtiment « ancien Haras de Vire » situé rue Girard appartient au domaine public,

Considérant que la commune qui a entrepris une prospective sur la gestion de son patrimoine, afin de dégager des marges de manœuvres financières a reçu une offre d'un potentiel acquéreur ; que l'affectation actuelle et future du bâtiment nécessite une désaffectation et un déclassement du domaine public communal afin de vendre ce dernier au titre du patrimoine privé de la commune,

Il convient donc de désaffecter les anciens Haras,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières,

Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques, considérant qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

Considérant que le bâtiment « ancien Haras de Vire » n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que, dans ces conditions, il y a lieu de procéder à sa désaffectation en vue de son aliénation,

Le Conseil Communal après en avoir délibéré, décide de donner son avis favorable :

- à la désaffectation du bâtiment des anciens Haras de Vire, 60 rue Girard, cadastré AB n°269, comportant un bâtiment abritant 2 logements et 4 dépendances sur une parcelle d'une superficie de 2402m<sup>2</sup>

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
**Marc ANDREU SABATER**





Commune déléguée de Vire

**Objet** : déclassement des « anciens Haras de Vire » et vente.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

**Séance du 5 décembre 2016**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 10

L'an deux mille seize, le cinq du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit novembre deux mille seize par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

**Présents** : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Cindy BAUDRON, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Roland BERAS, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

**Excusés, Absents** : Lyliane MAINCENT qui a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NÉEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Guy BARBIER qui a donné pouvoir à Isabelle SEGUIN, Catherine TAHAN.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

**M.COUASNON donne lecture du rapport suivant :**

**Mes chers collègues,**

Vu la délibération n°10 du conseil communal du 05 décembre 2016 se prononçant favorablement sur la désaffectation du bâtiment des anciens Haras de Vire, 60 rue Girard, cadastré AB n°269, comportant un bâtiment, abritant 2 logements et 4 dépendances sur une parcelle d'une superficie de 2 402m<sup>2</sup>.

Dès lors que ce bâtiment n'est plus affecté au domaine public et n'accueille plus de service public, il vous est proposé de prononcer son déclassement du domaine public.

Précision faite que la procédure de déclassement fait perdre à ce bien son caractère de dépendance du domaine public, et n'a pas d'effet sur la propriété du bien qui demeure dans le patrimoine de la collectivité propriétaire. Seule la condition juridique du bien est modifiée puisque ce dernier, en incorporant le domaine privé, devient aliénable et prescriptible.

Considérant que la commune, qui a entrepris une prospective sur la gestion de son patrimoine afin de dégager des marges de manœuvres financières, a reçu une offre d'un potentiel acquéreur ; que l'affectation actuelle et future du bâtiment nécessite une désaffectation et un déclassement du domaine public communal, afin de vendre ce dernier au titre du patrimoine privé de la commune,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales précisant que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, [...] Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat. Cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité ».

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien à hauteur de 96 000€ établie par le service des Domaines par courrier en date du 9 juin 2016,

Il est donc demandé au conseil communal :

- **DE CONSTATER** la désaffectation matérielle de fait à l'usage du public et d'un service public du bâtiment des anciens Haras cadastré AB n°269 comportant un bâtiment abritant deux logements et quatre dépendances sur une parcelle d'une superficie de 2 402m<sup>2</sup>.

- **DE DECLASSER** du domaine public ledit bien pour son incorporation au domaine privé communal,

- **DE DONNER SON ACCORD** à la vente du bâtiment des anciens Haras cadastré AB n°269, comportant un bâtiment abritant deux logements et quatre dépendances sur une parcelle d'une superficie de 2 402m<sup>2</sup>, pour un prix net vendeur de 96 000€ suivant l'estimation des domaines en date du 09 juin 2016,

- **DE PRONONCER CETTE VENTE** au profit de SCI Ouest Immobilier, dont le gérant est M. Jean-Yves BOUVET, étant entendu que les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur,

- **D'AUTORISER Monsieur LE MAIRE** ou son représentant à signer, en l'étude de Maître POULIN, notaire à Vire Normandie, l'acte d'acquisition ainsi que tout document relatif à cette mutation.

**Avis du Conseil Communal : favorable à l'unanimité**

Le Maire délégué  
de la commune déléguée de VIRE  
Marc ANDREU SABATER

